

Les patrons demandent plus de courage

Les représentants de l'UEL estiment que la proposition de réforme des pensions ne va pas assez loin.

Généreux, abordable, mais pas durable : tels sont les attributs avec lesquels l'Union des entreprises luxembourgeoises résume l'état actuel du système d'assurance pension luxembourgeois. L'association patronale salue l'initiative de réforme du ministre de la Sécurité sociale. Mais elle demande beaucoup plus de rigueur pour éviter un «scénario à la grecque» au Grand-Duché.

De notre journaliste
Christiane Kleer

Il n'y a pas de doute, l'assurance pension luxembourgeoise est une des plus généreuses d'Europe, et peut-être du monde. La comparaison des systèmes que l'OCDE a réalisée en 2009 en livre la preuve : au Grand-Duché, le montant minimal de la retraite s'élevait alors à 1 600 euros, alors que les retraités allemands, par exemple, devaient se contenter de 963 euros. C'est grâce à un taux de remplacement du salaire particulièrement élevé (de 87 % en moyenne) que le salarié retraité du Grand-Duché peut mener une vie

un peu plus tranquille que son voisin allemand, belge ou français. Au niveau des pays de l'OCDE, la moyenne du taux de remplacement est de 57 %. De plus, le système de financement luxembourgeois, avec la participation de l'État, permet de garantir des taux de cotisations assez bas. Jusque-là, tout va bien pour l'UEL. «En gros, le système est performant et il a un impact positif sur la compétitivité», a lancé, vendredi, Marc Lauer, membre de l'Association des compagnies d'assurance et président du groupe de tra-

vail de l'UEL sur les pensions. Mais, comme dans quasiment la totalité des pays européens, le fameux Rentenmauer (le mur des pensions) commence à se dresser à l'horizon. Actuellement, 2,5 salariés cotisent pour un retraité au Grand-Duché. En 2050, quand les actifs d'aujourd'hui seront à la retraite, le nombre de salariés «payant» une retraite aura baissé à 1,5. «Si rien ne change et que le taux de croissance du PIB tourne autour de 3 %, le déficit cumulé du régime général des pensions pourrait atteindre le 119,8 % du PIB en 2050», a expliqué Marc Lauer, en faisant comprendre que la compétitivité économique du pays est indispensible à la viabilité du système.

De la rigueur pour sauver le système

Ce sombre scénario, pourrait, à terme, mener à un «scénario à la grecque», selon les propos de Michel Wurth, le président de l'UEL. C'est pourquoi l'Union salue l'initiative du ministre de la Sécurité sociale, Mars Di Bartolomeo, de réformer ce système menacé. Mais l'association estime que le principe présenté par le ministre dans un papier d'orientation ne suffira pas pour le sauver. L'UEL a livré plusieurs propositions, vendredi, en insistant qu'il s'agit de pistes qui devront être discutées avec le gouvernement et

les partenaires sociaux. Des discussions qui s'annoncent palpitantes, car certaines idées de l'UEL s'opposent diamétralement aux revendications des syndicats. À commencer par la suppression de l'ajustement des pensions. Cet acquis social garantit un ajustement des pensions à l'évolution des salaires réels et s'avère, selon l'UEL, trop onéreux. «Une simple suppression de l'ajustement permettrait de réduire le déficit cumulé de 350 milliards d'euros à 70 milliards d'euros à l'horizon de 2050, a noté Marc Lauer, vendredi, sans oublier une précision : Les pensions sont indexées, l'ajustement n'est qu'un supplément.» Deuxième mesure proposée : rabaisser à quatre fois le salaire social minimum le plafond cotisable, qui avait été relevé à cinq en 1992. L'objectif : neutraliser à la source les droits à une pension élevée.

Enfin, l'Union des entreprises plaide pour une augmentation de l'âge effectif du départ à la retraite, qui se situe actuellement à 58 ans et donc largement en-dessous de la moyenne de l'OCDE. Ce qui devrait réjouir les syndicats : les patrons se disent prêts à œuvrer pour un maintien dans l'emploi plus rigoureux. «Si les employeurs veulent que les gens travaillent plus longtemps, c'est logique qu'il faut qu'ils offrent les postes en conséquence», a encore noté Marc Lauer, vendredi.

Cotiser plus, un tabou pour l'UEL

L'Union des entreprises luxembourgeoises se défend avec acharnement contre une hausse des cotisations à la Caisse des pensions. Si celles-ci ne sont pas prévues dans le papier du ministre de la Sécurité sociale, elles pourraient pourtant un jour être envi-

sageables. Les syndicats, par exemple, ne veulent pas les exclure. Vendredi, lors de la présentation de la position de l'UEL face à la réforme, son président, Michel Wurth a tenu à noter que des cotisations plus élevées menaceraient la compétitivité du pays.



Marc Lauer (au centre) préside le groupe de travail de l'UEL en charge de la réforme de l'assurance pension. Ses propositions : supprimer l'ajustement et relever l'âge d'entrée à la retraite à soixante ans.